

Liste de matériel : grande section

- Un sac en tissu pour mettre un grand livre de bibliothèque type tote bag.
- Un petit sac à dos sans roulettes, assez grand pour contenir la gourde et un petit cahier
- Une gourde (que votre enfant saura utiliser seul) qui sera à remplir par vos soins tous les jours à la maison
- Des chaussons pour le sport, à scratchs ou élastiqués (ni CROCS, ni pantoufles)
- Un change complet à réactualiser selon la saison et la taille de votre enfant (dans un petit sac qui restera à son crochet)
- 2 boîtes de mouchoirs
- Une trousse
- Un tablier manches longues en plastique afin que l'encre ne traverse pas
- Une attestation d'assurance scolaire « responsabilité civile » et « individuelle accidents corporels ». Attention : les deux mentions doivent impérativement apparaître sur l'attestation.

N'oubliez pas de mettre le prénom de votre enfant sur chacune de ses affaires.

Règlement du matériel scolaire 2024/2025

Comme en élémentaire, l'école se charge d'acheter le matériel scolaire de votre enfant. Afin de bénéficier des meilleurs tarifs, les commandes ont été passées en juin. Pour les GS, le montant s'élève à 11,30 €. Une partie du matériel sera réutilisée les années suivantes.

Vous pouvez payer la contribution volontaire en même temps. Fixée à 15€, elle permet de réduire le coût des sorties, des spectacles, d'abonner la classe à une revue ou d'acheter du matériel pour les projets de classe.

Le montant s'élève alors à **26,30 €** que nous vous remercions de transmettre à l'enseignante actuelle de votre enfant **avant le 28 juin**, de préférence par chèque à l'ordre de CS 272.

Merci à vous et très bonnes vacances à tous !

L'équipe enseignante

